

J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 13 juillet 1874

Auteur·e : Taupier, J.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 4 p. (48r, 49v, 50r, 51v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 13 juillet 1874, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52555>

Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [13 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

Description

Résumé Taupier répond à la lettre de Godin du 10 juillet 1874. Il l'assure qu'il est étranger à tout esprit de cabale et qu'il ne subit aucune influence dans la mesure où il vit entièrement avec ses enfants en dehors du travail. Sur une femme surnommée "Grande Taïs" ou Dame Lecrinier, qui aurait été employée comme laveuse par Taupier, dont Godin a été averti de la présence par son fils Émile : Taupier se défend de la connaître. Sur les amendes pour manquement aux écoles et

le paiement des cours, en particulier du cours de dessin. Sur l'écoulement des « rossignols » du magasin des étoffes.

Notes

- Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.
- La lettre de Godin à J. Taupier du 10 juillet 1874, à laquelle répond Taupier, est copiée sur les folios 227r à 229r du registre Cnam FG 15 (15).

Mots-clés

[Conflit](#), [Distribution des produits](#), [Économie domestique](#), [Éducation](#)

Personnes citées

- [Borde \[monsieur\]](#)
- [Bridou \[monsieur\]](#)
- [Dupont \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Hardy, Émilie](#)
- [Lecrinier \[madame\]](#)
- [Poulain \[madame\]](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

48
Quisey, le 13 Juillet 1874.

Monsieur Godin, Député,

En possession de l'honneur du 10 de ce mois, reçu ce matin, j'ai pris la meilleure note de vos observations relatives à l'incident, pour lequel je vous avais écrit.

Croyez, Monsieur, je vous prie, que je suis ennemi de tout esprit de cabale et insaisissable en ce qui peut concerner telle ou telle influence. Je ne puis en subir aucune, par le fait tout simple que je suis bien avec tous dans les relations du service, je ne fléchis et ne recois personne en dehors. Je vis entièrement avec mes enfants.

Pour la femme, dont vous parlez et que, suivant ce qui vous a été rapporté, je recevrais chez moi comme l'épouse, je vous certifie et vous donne ma parole d'honnête homme que, à la lecture de votre lettre, j'ignorais de la manière la plus superlative, de qui vous parlez et je me demande, à ce moment, comment on a pu tenir une pareille assertion. J'ai montré la lettre que vous m'avez écrite, à M^{re} Emile, qui m'a dit que c'était lui qui vous avait averti, parce que l'on était venu l'en prévenir.

M. S. P. P.

Jamais cette femme n'est entrée
chez moi. Son nom de "Grande Vais" ou de Dame
Secrétier n'avait jamais frappé mon oreille avant
ce matin. J'ai à sa disposition et puis vous l'envoie
aussitôt la Demander, le livre de blanchissage de
ma maison, suivi comme date depuis le 1^{er} mai
époque de mon entrée au famillistère. Pour
pouvoir y voir d'abord que "jamais on a lavé
chez moi, mais bien au dehors et qu'ensuite
les Blanchisseuses qui ont travaillé pour mon
Compte, sont: en 1^{er} lieu, M^{lle} Emilie Hardy,
puis M^{me} Dubois, enfin et aujourd'hui encore
M^{me} Dupont, blanchisseuse, à Guise.

S'il n'y a là qu'une erreur,
il faut avouer qu'elle est grande, inexplicable
et malheureusement bien étrange.

J'en éprouve, je vous assure,
Monsieur, une peine extrême.

Quant à l'affiche qui la
concerne et ceci pour mémoire seulement, j'ai
fouillé le livre du famillistère où on les enregistre
du 22 juillet, jour où il commence, jusqu'à
ce jour, je n'ai rien trouvé. J'ai parlé avec
M^{onsieur} Emile que, vu sa gravité, j'avais
défendu de l'y transcrire.

En ce qui concerne les
Amendes pour manquement aux écoles,
elles sont parfaitement retenues. En ce
qui concerne les mois d'école des enfants
qui n'appartiennent pas au famillistère
et ceux de Dessin pour les enfants du
même genre, voici un tableau qui explique

La Situation :

	Amendes Dues	Amendes payées	Mois d'école Dus.	Mois d'école payés.	
1874 Avril	9.55	9.55	28. "	28. "	Période comprenant l'espace de temps de mon admin ^{re} au familistère.
Mai	7.85	7.85	25.50	25.50	
Juin	13.80	13.80	26. "	26. "	

Le ce côté, tout va bien. Les enfants dont les parents travaillent à l'usine, ont leurs mois d'école régulièrement payés aux feuilles de loyer. Les parents qui ne travaillent pas à l'usine, viennent payer pour les leurs à la Caisse du familistère.

Pour le Dettin, les enfants ont commencé le cours, l'un le 15 février, il est parti fin avril, il s'appelait Borde.

Les deux autres, appelés Bridou ont commencé le 1^{er} Mars 1874. Ainsi :

Doit Borde 2 mois $\frac{1}{2}$ à 4 f. = 10. "

" les Bridou 4 mois chacun à 8. = 32. "

Les quittances sont présentées ce soir aux parents. D'ici quelques jours, j'aurai l'honneur de vous adresser le résultat de mon inventaire au familistère.

Aujourd'hui, je vous adresse inclus l'état des rosignols qui existent au magasin des étoffes depuis H, C, D et même dix ans. Ils sont d'une valeur inférieure à leur côté de prix de vente, cela vous donne chaque année un bénéfice faux. Il faut, selon moi, ou vendre cela en dehors, ou baisser les prix.

de manière à en déharrasser le magasin. Ils m'ont
attendra et plus ils deviendront invendables, que
faut-il faire ? J'attendrai vos ordres et les exécuterai
fidèlement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance
de mon respectueux dévouement,

J. Vaupier